

**RÉPONSE D'ÉNERGIR, S.E.C. (ÉNERGIR) À LA
DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 3 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) À ÉNERGIR
RELATIVE À LA DEMANDE POUR OBTENIR L'AUTORISATION DE RÉALISER
UN PROJET D'INVESTISSEMENT VISANT L'EXTENSION DE RÉSEAU DANS
LES MRC DES APPALACHES ET DE BEAUCE-SARTIGAN**

PRÉAMBULE D'ÉNERGIR

Énergir comprend des questions 1.1 à 1.3 que la Régie envisage la possibilité d'utiliser le CCP **avant impôt pour la portion dette** pour évaluer la rentabilité des projets d'investissement, tout en intégrant la notion d'économie d'impôt liée aux frais financiers dans le flux monétaire utilisé pour le calcul du TRI.

Pour les raisons énumérées ci-après, Énergir soumet à nouveau que la rentabilité d'un projet d'investissement doit être évaluée de la manière suivante :

- le taux de rendement interne (TRI) généré par le projet doit être comparé avec le coût en capital prospectif (CCP) **après impôt**; et
- le flux monétaire du projet utilisé dans le calcul du TRI **ne doit pas** intégrer l'économie d'impôt relative aux intérêts de la dette (frais financiers).

1) La méthode du CCP après impôt est conforme aux décisions de la Régie

Dans la décision D-97-25, la Régie a clairement indiqué qu'elle autorisait « *l'utilisation d'un coût en capital prospectif **après impôt** dans l'évaluation des projets* ».

Dans la décision D-2014-204 impliquant Gazifère, la Régie a de nouveau été amenée à discuter du traitement de l'impôt dans le calcul du CCP. La Régie a alors indiqué que la méthode la « *plus simple* » est d'utiliser le CCP **après impôt** et de le comparer au TRI généré par le projet **en n'intégrant pas** la notion d'économie d'impôt liée aux frais financiers dans le flux monétaire (le tout conformément à la décision D-97-25).

[147] En ce qui a trait au traitement de l'impôt dans le calcul du coût en capital prospectif, la Régie considère nécessaire de distinguer certains éléments quant au taux utilisé, afin d'évaluer la rentabilité d'un projet.

[148] Aux fins d'évaluation de la rentabilité d'un projet, il faut comparer le TRI généré par le projet avec le coût en capital prospectif après impôt, si le flux monétaire utilisé dans le calcul du TRI n'intègre pas la notion d'économie d'impôt liée aux frais financiers. Si le flux monétaire utilisé dans le calcul du TRI intègre la notion d'économie d'impôt liée aux frais financiers, alors l'utilisation du coût en capital prospectif avant impôt doit être utilisée.

[149] La Régie est d'avis qu'il est plus simple d'utiliser le coût en capital prospectif après impôt et ainsi comparer le TRI généré par le projet en n'intégrant pas la notion d'économie d'impôt liée aux frais financiers dans le flux monétaire.

[Énergir souligne]

Enfin, dans le cadre de la décision D-2017-094, la Régie a approuvé un CCP de 5,43 % pour l'année tarifaire 2017-2018. Il est toutefois important de souligner qu'il s'agit-là du CCP **avant impôt**, tel qu'il appert de la pièce B-0276, Gaz Métro-11, Document 8, du dossier R-3987-2016. Énergir a ensuite utilisé ce CCP avant impôt de 5,43 % pour calculer le CCP **après impôt** de 5,01 %, lequel est utilisé pour les fins de l'évaluation des projets d'investissement pour l'année tarifaire 2017-2018, le tout conformément à la décision D-97-25.

En maintenant l'approche du CCP après impôt, la Régie s'assure donc de maintenir une cohérence décisionnelle et juridictionnelle essentielle à la saine administration du processus réglementaire.

2) La méthode du CCP après impôt est cohérente avec celle utilisée par les entités réglementées similaires à Énergir

Le CCP après impôt est également utilisé par plusieurs entités similaires à Énergir pour évaluer la rentabilité de leurs projets d'investissement, dont notamment Gazifère¹, Union Gas Limited² et FortisBC³.

Par souci de cohérence avec les autres entreprises réglementées, Énergir soumet qu'il y aurait ainsi lieu de maintenir l'utilisation du CCP après impôt pour l'évaluation de ses projets d'investissements.

3) La méthode du CCP après impôt est conforme à la pratique reconnue quant à l'évaluation de projets d'investissement

L'approche financière reconnue d'évaluation de projet consiste à évaluer le taux de rendement interne généré du projet à partir d'un flux monétaire considéré « sans dette » et de le comparer au coût moyen pondéré du capital après impôt. Ainsi, en évaluation de projet, tous les projets qui offrent à l'entreprise un taux de rendement interne supérieur au taux exigé par l'ensemble de ses bailleurs de fonds (coût moyen pondéré du capital après impôt de l'entreprise) font augmenter la valeur de l'entreprise et devraient donc être acceptés par cette dernière.

Au contraire, l'intégration dans le flux monétaire du projet de l'économie d'impôt relative aux intérêts de la dette du Projet et la comparaison du TRI qui en résulte avec le CCP avant impôt n'est pas une méthode usuelle reconnue d'évaluation de projet. Elle exige qu'une série de conditions soit remplie, dont plusieurs ne sont généralement pas rencontrées dans l'évaluation de projet, pour pouvoir considérer cette approche comme interchangeable avec l'approche classique présentée par Énergir (flux monétaire sans économie d'impôt et comparaison du TRI avec le CCP après impôt).

À ce propos, Énergir réfère aux sources suivantes :

¹ D-2014-204, pages 37 à 41.

² E.B.O. 188, page 14.

³ FortisBC Energy Inc. (FEI) 2015 System Extension Application, page 21.

- Copeland, Thomas E. et Weston, J. Fred (1988), *Financial Theory and Corporate Policy (Third Edition)*, Addison-Wesley Publishing Company, pages 36 à 41, *Cash Flows for Capital Budgeting Purposes*.
- <http://www.lecfomasque.com/cout-moyen-pondere-capital/>
- <https://www.bdc.ca/fr/articles-outils/boite-outils-entrepreneur/gabarits-documents-guides-affaires/glossaire/pages/cout-du-capital.aspx>
- <http://www.ressourcesentreprises.org/blog/2012/05/quest-ce-que-le-cout-moyen-pondere-du-capital-cmpc/>
- <https://www.investopedia.com/walkthrough/corporate-finance/4/npv-irr/internal-rate-return.aspx>
- <https://www.investopedia.com/terms/c/costofcapital.asp>

4) Modification de nature tarifaire – forum approprié

Tel que précédemment mentionné, dans le cadre de la décision D-97-25, la Régie a approuvé l'utilisation du CCP **après impôt** afin d'évaluer la rentabilité des projets d'investissement sans intégrer l'économie d'impôt relative aux intérêts de la dette dans le flux monétaire du projet.

Ainsi, le fait d'utiliser le CCP **avant impôt** tout en intégrant la notion d'économie d'impôt reliée aux frais financiers dans le flux monétaire du projet constituerait une modification de la méthode approuvée par la Régie.

À cet égard, Énergir soumet qu'une telle modification serait de nature à modifier l'évaluation de la rentabilité de l'ensemble des projets de développement d'Énergir et devrait alors être traitée soit dans le cadre d'un dossier tarifaire, soit dans le dossier R-3867-2013, phase 3B actuellement en cours.

ANALYSE FINANCIÈRE

1. **Références :** (i) Pièce [B-0028](#), réponse 1.2;
(ii) Pièce [B-0028](#), Annexe Q-1.1.

Préambule :

(i) « Comme expliqué en réponse à la question 1.1, s'il y avait véritablement interchangeabilité entre les deux approches, l'utilisation de l'une ou de l'autre donnerait le même résultat. Malheureusement, comme cette interchangeabilité n'est pas possible considérant les paramètres utilisés et la manière d'évaluer le flux monétaire des projets, le débat se résume à déterminer laquelle des deux approches est la « bonne ».

À cet égard, Énergir réitère que l'approche classique de calcul du flux monétaire de projet (en excluant l'économie d'impôt relative aux intérêts) est celle qui doit être retenue. Elle permet d'évaluer le TRI d'un projet sans égard à la structure de financement éventuellement choisie (le mix dette-équité) et sans égard au coût d'une éventuelle dette, au comportement de cette dette dans le temps, aux avantages fiscaux qu'elle procure et au rendement souhaité pour les actionnaires du projet. Pour déterminer si le TRI résultant est suffisamment rentable, c'est-à-dire si le flux monétaire est suffisant pour couvrir à la fois le coût de la dette (après économie d'impôt) et le rendement souhaité de l'équité (lui aussi après impôt), il suffit alors de le comparer au coût pondéré du capital, prospectif et après impôt.

Malgré cette mise en garde et de manière à répondre directement à la question, en ajoutant au flux monétaire du Projet l'économie d'impôt relative aux intérêts, le TRI passe de 5,01 % à 5,37 %, comme le TRI est sous la barre du 5,43 %, il faudrait augmenter la contribution externe de 37 000 \$ pour amener le TRI à 5,43 %. La contribution externe passerait alors de 23 415 000 \$ à 23 452 000 \$, tel que présenté à l'annexe Q-1.1.

À ce niveau, la contribution externe demeurerait inférieure au maximum de 24,3 M\$ autorisé par les gouvernements provincial et fédéral. » [nous soulignons]

(ii) À l'annexe Q-1.1, section 1.2 Coûts d'investissement (capitalisables), présente un montant de 37 000\$ associé aux « Contributions clients ».

Demandes :

1.1 Veuillez déposer, en version papier et le cas échéant, en version de fichier Excel, les détails du calcul et des hypothèses considérées permettant de déterminer le TRI à 5,37 %, en ajoutant l'économie d'impôt relative aux intérêts au flux monétaire du Projet, tel que mentionné la référence (i).

Réponse :

Le fichier *Excel* contenant le revenu requis avec le flux monétaire modifié pour prendre en compte l'économie d'impôt relative aux intérêts de la dette est présenté en annexe Q-1.1.

Énergir réitère que cette façon de calculer un flux monétaire de projet n'est pas conforme à la méthode classique utilisée de façon générale pour l'analyse économique de projets. En complément, veuillez également vous référer au préambule d'Énergir.

- 1.2 Veuillez élaborer quant à la possibilité pour Énergir d'obtenir une contribution externe additionnelle de 37 000 \$, tel que cité à la référence (i) afin de ramener le TRI à 5,43 % et assurer que le Projet rencontre la rentabilité selon l'une ou l'autre des approches en évaluation de projet d'investissement adressées à la référence (i).

Réponse :

Énergir ne prévoit pas demander de contribution additionnelle à celle déjà obtenue pour le Projet. En effet selon Énergir, l'évaluation économique du projet en comparant le taux de rendement interne au coût moyen pondéré prospectif après impôt est la bonne méthode à appliquer. Cette méthode respecte les décisions en vigueur de la Régie, est conforme à la pratique reconnue d'évaluation de projets et est également utilisée dans les autres juridictions canadiennes. En complément, veuillez également vous référer au préambule d'Énergir.

- 1.3 Veuillez confirmer que la contribution externe de 37 000 \$ dont il est question à la référence (i) proviendrait des gouvernements provincial et/ou fédéral ou de toute autre source contribution, notamment de contributions clients, tel que présenté à la référence (ii). Veuillez élaborer.

Réponse :

Veuillez vous référer à la réponse à la question 1.2.



Paramètres 2017-2018
Amortissement comptable - Conduites 45,2 ans
Amortissement comptable - Branchements 21,0 ans
Amortissement fiscal - Conduites 6,0%

Grille des coûts marginaux statutaires 2017-2018
Résidentiel
Extension de réseau 135,26
Ajout de charge 56,55

Section 1 - Intrants

Tableau de données financières pour la section 1, incluant clients, revenus, coûts d'investissement et coûts d'opération de 2019 à 2058.

Section 2 - Grille de calcul

Tableau de données financières pour la section 2, incluant coûts de service, base de tarification et amortissement comptable et fiscal de 2019 à 2058.

Section 3 - Impôts

Tableau de données financières pour la section 3, incluant impôts, TRI, indice de profitabilité et point mort tarifaire de 2019 à 2058.

Section 4 - Point mort tarifaire

Tableau de données financières pour la section 4, incluant contribution tarifaire actualisée, contribution tarifaire actualisée cumulée et indicateur de PMT de 2019 à 2058.

Projet d'extension de réseau - MRC des Appalaches et de Beauce-Sartigan, R-4020-2017



ÉNERGIR, S.E.C.
CALCUL DU REVENU REQUIS
BUDGET

REVENU REQUIS
Paramètres 2017-2018
SRR-VERSION 18.0

Projet MRC des Appalaches et de Beauce-Sartigan Flux monétaire modifié	Type de projet	Extension	Représentant
	Type de client	CII	Conseiller
	Région	Québec	OTP
	Municipalité	Thetford St Éphrem	17-000014
Longueur en mètres linéaires	52 270	Coût en capital prospectif D-2017-09	5,43%
		Coût en capital prospectif après impôt	5,01%

Total	0	1	2	3	4	5
Nombre de clients		19	37	45	45	45
Volume en m ³		1 973 560	2 483 960	2 552 220	2 577 220	2 602 220
Frais de conduite - Base	26 165 401	#####	0	0	0	0
Frais de conduite - Frais entrepreneurs		0	0	0	0	0
Frais de conduites	26 165 401	#####	0	0	0	0
Frais de branchements - Base	845 794	381 953	329 954	133 887	0	0
Frais de branchements - Frais entrepreneurs		0	0	0	0	0
Frais de branchements - Coûts de compteur		0	0	0	0	0
Frais de branchements	845 794	381 953	329 954	133 887	0	0
Frais UMQ		0	0	0	0	0
Autres coûts de projet		0	0	0	0	0
Actif non amortissable (terrain)	22 050	22 050	0	0	0	0
Frais généraux (2,70%)	728 615	716 103	8 900	3 612	0	0
PRC - 10 ans	182 500		105 850	57 960	18 690	0
CASEP - PRC (10 ans)			0	0	0	0
Contrib. Raccord. réseau/ Délai/ Emplacement		0	0	0	0	0
CASEP - Immobilisations		0	0	0	0	0
Subventions extérieures	(23 452 000)	#####	0	0	0	0
Contributions clients		0	0	0	0	0
Investissement total	4 492 360	3 833 507	444 704	195 459	18 690	0
Coût d'opération			37 276	40 544	40 573	39 382
Amortissement comptable			86 299	108 195	116 597	116 597
Taxe sur les services publics			57 465	61 794	62 388	60 639
Redevances			2 032	2 557	2 627	2 653
Impôts			39 796	7 098	10 058	12 054
Rendement			209 796	226 862	229 896	223 877
Revenu requis			432 663	447 050	462 140	455 203
Revenus			0	0	0	0
Taux de Distribution (¢/m ³)			14,0133	15,2475	15,4546	15,4222
Revenu de distribution (\$)			276 561	378 742	394 435	397 465
Contribution tarifaire annuelle			156 102	68 309	67 705	57 738

	6	7	8	9	10
Contribution tarifaire annuelle	44 700	39 267	33 578	27 649	21 495

Contribution tarifaire (3 ans)	267 290	Contribution tarifaire (15 ans)	436 779
Contribution tarifaire (5 ans)	352 299	Contribution tarifaire (20 ans)	356 617
Contribution tarifaire (10 ans)	463 810	Contribution tarifaire (40 ans)	(135 195)
Point mort tarifaire (années)	34,52		
Taux de rendement interne (TRI 40 ans)	5,43%		

VENTES

Représentant	Date ____/____/____	Directeur Ventes	Date ____/____/____	Cadre de direction Ventes	Date ____/____/____
Vice-président Commercialisation	Date ____/____/____	Présidente	Date ____/____/____		

CONDITIONS DE RÉALISATION

Projet d'extension de réseau - MRC des Appalaches et de Beauce-Sartigan, R-4020-2017



ÉNERGIR, S.E.C.
CALCUL DU REVENU REQUIS
BUDGET

REVENU REQUIS
Paramètres 2017-2018
SRR-VERSION 18.0

Projet MRC des Appalaches et de Beauce-Sartigan Flux monétaire modifié	Type de projet	Extension	Représentant
	Type de client	CII	Conseiller
	Région	Québec	OTP
	Municipalité	Thetford St Éphrem	17-000014
Longueur en mètres linéaires	52 270	Coût en capital prospectif D-2017-09	5,43%
		Coût en capital prospectif après impôt	5,01%

	5	6	7	8	9	10
Nombre de clients	45	45	45	45	45	45
Volume en m3	2 602 220	2 602 220	2 602 220	2 602 220	2 602 220	2 602 220
Frais de conduite - Base	0	0	0	0	0	0
Frais de conduite - Frais entrepreneurs	0	0	0	0	0	0
Frais de conduites	0	0	0	0	0	0
Frais de branchements - Base	0	0	0	0	0	0
Frais de branchements - Frais entrepreneurs	0	0	0	0	0	0
Frais de branchements - Coûts de compteur(s)	0	0	0	0	0	0
Frais de branchements	0	0	0	0	0	0
Frais UMQ	0	0	0	0	0	0
Autres coûts de projet	0	0	0	0	0	0
Actif non amortissable (terrain)	0	0	0	0	0	0
Frais généraux (2,70%)	0	0	0	0	0	0
PRC - 10 ans	0	0	0	0	0	0
CASEP - PRC (10 ans)	0	0	0	0	0	0
Contrib. Raccord. réseau/ Délai/ Emplacement	0	0	0	0	0	0
CASEP - Immobilisations	0	0	0	0	0	0
Subventions extérieures	0	0	0	0	0	0
Contributions clients	0	0	0	0	0	0
Investissement total	0	0	0	0	0	0
Coût d'opération	39 382	39 382	39 382	39 382	39 382	39 382
Amortissement comptable	116 597	116 597	116 597	116 597	116 597	116 597
Taxe sur les services publics	58 890	57 141	55 392	53 643	51 895	50 146
Redevances	2 679	2 679	2 679	2 679	2 679	2 679
Impôts	15 261	18 179	20 826	23 217	25 369	27 295
Rendement	217 546	211 215	204 884	198 552	192 221	185 890
Revenu requis	450 355	445 193	439 760	434 071	428 142	421 988
Revenus	0	0	0	0	0	0
Taux Distribution (¢/m³)	15	15,3904	15,3904	15,3904	15,3904	15,3904
Revenu de distribution (\$)	400 493	400 493	400 493	400 493	400 493	400 493
Contribution tarifaire annuelle	49 862	44 700	39 267	33 578	27 649	21 495

	11	12	13	14	15
Contribution tarifaire annuelle	5 063	(6 135)	(13 304)	(18 716)	(24 294)

Contribution tarifaire (3 ans)	267 290	Contribution tarifaire (15 ans)	436 779
Contribution tarifaire (5 ans)	352 299	Contribution tarifaire (20 ans)	356 617
Contribution tarifaire (10 ans)	463 810	Contribution tarifaire (40 ans)	(135 195)
Point mort tarifaire (années)	34,52		
Taux de rendement interne (TRI 40 ans)	5,43%		

VENTES

Représentant	Date ____/____/____	Directeur Ventes	Date ____/____/____	Cadre de direction Ventes	Date ____/____/____
Vice-président Commercialisation	Date ____/____/____	Présidente	Date ____/____/____		

CONDITIONS DE RÉALISATION

Projet d'extension de réseau - MRC des Appalaches et de Beauce-Sartigan, R-4020-2017



ÉNERGIR, S.E.C.
CALCUL DU REVENU REQUIS
BUDGET

REVENU REQUIS
Paramètres 2017-2018
SRR-VERSION 18.0

Projet MRC des Appalaches et de Beauce-Sartigan Flux monétaire modifié	Type de projet	Extension	Représentant
	Type de client	CII	Conseiller
	Région	Québec	OTP
	Municipalité	Thetford St Éphrem	17-000014
	Nbr de clients potentiels		Coût en capital prospectif D-2017-09
	Longueur en mètres linéaires	52 270	5,43%
			Coût en capital prospectif après impc
			5,01%

	10	11	12	13	14	15
Nombre de clients	45	45	45	45	45	45
Volume en m3	2 602 220	2 602 220	2 602 220	2 602 220	2 602 220	2 602 220
Frais de conduite - Base	0	0	0	0	0	0
Frais de conduite - Frais entrepreneurs	0	0	0	0	0	0
Frais de conduites	0	0	0	0	0	0
Frais de branchements - Base	0	0	0	0	0	0
Frais de branchements - Frais entrepreneurs	0	0	0	0	0	0
Frais de branchements - Coûts de compteur(s)	0	0	0	0	0	0
Frais de branchements	0	0	0	0	0	0
Frais UMQ	0	0	0	0	0	0
Autres coûts de projet	0	0	0	0	0	0
Actif non amortissable (terrain)	0	0	0	0	0	0
Frais généraux (2,70%)	0	0	0	0	0	0
PRC - 10 ans	0	0	0	0	0	0
CASEP - PRC (10 ans)	0	0	0	0	0	0
Contrib. Raccord. réseau/ Délai/ Emplacement	0	0	0	0	0	0
CASEP - Immobilisations	0	0	0	0	0	0
Subventions extérieures	0	0	0	0	0	0
Contributions clients	0	0	0	0	0	0
Investissement total	0	0	0	0	0	0
Coût d'opération	39 382	39 382	39 382	39 382	39 382	39 382
Amortissement comptable	116 597	106 012	100 216	98 347	98 347	98 347
Taxe sur les services publics	50 146	48 555	47 052	45 577	44 102	42 627
Redevances	2 679	2 679	2 679	2 679	2 679	2 679
Impôts	27 295	29 081	30 782	32 348	33 751	34 988
Rendement	185 890	179 846	174 247	168 856	163 516	158 175
Revenu requis	421 988	405 556	394 358	387 189	381 777	376 199
Revenus	0	0	0	0	0	0
Taux Distribution (¢/m³)	15	15,3904	15,3904	15,3904	15,3904	15,3904
Revenu de distribution (\$)	400 493	400 493	400 493	400 493	400 493	400 493
Contribution tarifaire annuelle	21 495	5 063	(6 135)	(13 304)	(18 716)	(24 294)

	16	17	18	19	20
Contribution tarifaire annuelle	(30 028)	(35 908)	(41 925)	(48 072)	(54 340)

Contribution tarifaire (3 ans)	267 290	Contribution tarifaire (15 ans)	436 779
Contribution tarifaire (5 ans)	352 299	Contribution tarifaire (20 ans)	356 617
Contribution tarifaire (10 ans)	463 810	Contribution tarifaire (40 ans)	(135 195)
Point mort tarifaire (années)	34,52		
Taux de rendement interne (TRI 40 ans)	5,43%		

VENTES

Représentant	Date ____/____/____	Directeur Ventes	Date ____/____/____	Cadre de direction Ventes	Date ____/____/____
Vice-président Commercialisation	Date ____/____/____	Présidente	Date ____/____/____		

CONDITIONS DE RÉALISATION

Projet d'extension de réseau - MRC des Appalaches et de Beauce-Sartigan, R-4020-2017



ÉNERGIR, S.E.C.
CALCUL DU REVENU REQUIS
BUDGET

REVENU REQUIS
Paramètres 2017-2018
SRR-VERSION 18.0

Projet MRC des Appalaches et de Beauce-Sartigan Flux monétaire modifié	Type de projet	Extension	Représentant
	Type de client	CII	Conseiller
	Région	Québec	OTP
	Municipalité	Thetford St Éphrem	17-000014
	Nbr de clients potentiels		Coût en capital prospectif D-2017-09
	Longueur en mètres linéaires	52 270	Coût en capital prospectif après impôt
			5,43%
			5,01%

	15	16	17	18	19	20
Nombre de clients	45	45	45	45	45	45
Volume en m3	2 602 220	2 602 220	2 602 220	2 602 220	2 602 220	2 602 220
Frais de conduite - Base	0	0	0	0	0	0
Frais de conduite - Frais entrepreneurs	0	0	0	0	0	0
Frais de conduites	0	0	0	0	0	0
Frais de branchements - Base	0	0	0	0	0	0
Frais de branchements - Frais entrepreneurs	0	0	0	0	0	0
Frais de branchements - Coûts de compteur(s)	0	0	0	0	0	0
Frais de branchements	0	0	0	0	0	0
Frais UMQ	0	0	0	0	0	0
Autres coûts de projet	0	0	0	0	0	0
Actif non amortissable (terrain)	0	0	0	0	0	0
Frais généraux (2,70%)	0	0	0	0	0	0
PRC - 10 ans	0	0	0	0	0	0
CASEP - PRC (10 ans)	0	0	0	0	0	0
Contrib. Raccord. réseau/ Délai/ Emplacement	0	0	0	0	0	0
CASEP - Immobilisations	0	0	0	0	0	0
Subventions extérieures	0	0	0	0	0	0
Contributions clients	0	0	0	0	0	0
Investissement total	0	0	0	0	0	0
Coût d'opération	39 382	39 382	39 382	39 382	39 382	39 382
Amortissement comptable	98 347	98 347	98 347	98 347	98 347	98 347
Taxe sur les services publics	42 627	41 151	39 676	38 201	36 726	35 250
Redevances	2 679	2 679	2 679	2 679	2 679	2 679
Impôts	34 988	36 070	37 006	37 804	38 473	39 020
Rendement	158 175	152 835	147 495	142 155	136 814	131 474
Revenu requis	376 199	370 465	364 585	358 568	352 421	346 153
Revenus	0	0	0	0	0	0
Taux Distribution (¢/m³)	15	15,3904	15,3904	15,3904	15,3904	15,3904
Revenu de distribution (\$)	400 493	400 493	400 493	400 493	400 493	400 493
Contribution tarifaire annuelle	(24 294)	(30 028)	(35 908)	(41 925)	(48 072)	(54 340)

	21	22	23	24	25
Contribution tarifaire annuelle	(60 722)	(46 885)	(73 908)	(89 819)	(96 487)

Contribution tarifaire (3 ans)	267 290	Contribution tarifaire (15 ans)	436 779
Contribution tarifaire (5 ans)	352 299	Contribution tarifaire (20 ans)	356 617
Contribution tarifaire (10 ans)	463 810	Contribution tarifaire (40 ans)	(135 195)
Point mort tarifaire (années)	34,52		
Taux de rendement interne (TRI 40 ans)	5,43%		

VENTES

Représentant	Date ____/____/____	Directeur Ventes	Date ____/____/____	Cadre de direction Ventes	Date ____/____/____
Vice-président Commercialisation	Date ____/____/____	Présidente	Date ____/____/____		

CONDITIONS DE RÉALISATION

Projet d'extension de réseau - MRC des Appalaches et de Beauce-Sartigan, R-4020-2017



ÉNERGIR, S.E.C.
CALCUL DU REVENU REQUIS
BUDGET

REVENU REQUIS
Paramètres 2017-2018
SRR-VERSION 18.0

Projet MRC des Appalaches et de Beauce-Sartigan Flux monétaire modifié	Type de projet	Extension	Représentant
	Type de client	CII	Conseiller
	Région	Québec	OTP
	Municipalité	Thetford St Éphrem	17-000014
	Nbr de clients potentiels		Coût en capital prospectif D-2017-09
	Longueur en mètres linéaires	52 270	Coût en capital prospectif après impôt
			5,43%
			5,01%

	20	21	22	23	24	25
Nombre de clients	45	45	45	45	45	45
Volume en m3	2 602 220	2 602 220	2 602 220	2 602 220	2 602 220	2 602 220
Frais de conduite - Base	0	0	0	0	0	0
Frais de conduite - Frais entrepreneurs	0	0	0	0	0	0
Frais de conduites	0	0	0	0	0	0
Frais de branchements - Base	0	0	0	0	0	0
Frais de branchements - Frais entrepreneurs	0	0	0	0	0	0
Frais de branchements - Coûts de compteur(s)	0	0	0	0	0	0
Frais de branchements	0	0	0	0	0	0
Frais UMQ	0	0	0	0	0	0
Autres coûts de projet	0	0	0	0	0	0
Actif non amortissable (terrain)	0	0	0	0	0	0
Frais généraux (2,70%)	0	0	0	0	0	0
PRC - 10 ans	0	0	0	0	0	0
CASEP - PRC (10 ans)	0	0	0	0	0	0
Contrib. Raccord. réseau/ Délai/ Emplacement	0	0	0	0	0	0
CASEP - Immobilisations	0	0	0	0	0	0
Subventions extérieures	0	0	0	0	0	0
Contributions clients	0	0	0	0	0	0
Investissement total	0	0	0	0	0	0
Coût d'opération	39 382	39 382	39 382	39 382	39 382	39 382
Amortissement comptable	98 347	98 347	113 847	99 248	92 271	91 968
Taxe sur les services publics	35 250	33 775	32 068	30 579	29 195	27 815
Redevances	2 679	2 679	2 679	2 679	2 679	2 679
Impôts	39 020	39 453	45 260	40 109	37 759	37 777
Rendement	131 474	126 134	120 373	114 587	109 388	104 386
Revenu requis	346 153	339 771	353 609	326 585	310 674	304 006
Revenus	0	0	0	0	0	0
Taux Distribution (¢/m³)	15	15,3904	15,3904	15,3904	15,3904	15,3904
Revenu de distribution (\$)	400 493	400 493	400 493	400 493	400 493	400 493
Contribution tarifaire annuelle	(54 340)	(60 722)	(46 885)	(73 908)	(89 819)	(96 487)

	26	27	28	29	30
Contribution tarifaire annuelle	(102 815)	(109 222)	(115 703)	(122 254)	(128 870)

Contribution tarifaire (3 ans)	267 290	Contribution tarifaire (15 ans)	436 779
Contribution tarifaire (5 ans)	352 299	Contribution tarifaire (20 ans)	356 617
Contribution tarifaire (10 ans)	463 810	Contribution tarifaire (40 ans)	(135 195)
Point mort tarifaire (années)	34,52		
Taux de rendement interne (TRI 40 ans)	5,43%		

VENTES

Représentant	Date ____/____/____	Directeur Ventes	Date ____/____/____	Cadre de direction Ventes	Date ____/____/____
Vice-président Commercialisation	Date ____/____/____	Présidente	Date ____/____/____		

CONDITIONS DE RÉALISATION

Projet d'extension de réseau - MRC des Appalaches et de Beauce-Sartigan, R-4020-2017



ÉNERGIR, S.E.C.
CALCUL DU REVENU REQUIS
BUDGET

REVENU REQUIS
Paramètres 2017-2018
SRR-VERSION 18.0

Projet MRC des Appalaches et de Beauce-Sartigan Flux monétaire modifié	Type de projet	Extension	Représentant
	Type de client	CII	Conseiller
	Région	Québec	OTP
	Municipalité	Thetford St Éphrem	
	Nbr de clients potentiels		17-000014
	Longueur en mètres linéaires	52 270	
			Coût en capital prospectif D-2017-09 5,43%
			Coût en capital prospectif après impôt 5,01%

	25	26	27	28	29	30
Nombre de clients	45	45	45	45	45	45
Volume en m3	2 602 220	2 602 220	2 602 220	2 602 220	2 602 220	2 602 220
Frais de conduite - Base	0	0	0	0	0	0
Frais de conduite - Frais entrepreneurs	0	0	0	0	0	0
Frais de conduites	0	0	0	0	0	0
Frais de branchements - Base	0	0	0	0	0	0
Frais de branchements - Frais entrepreneurs	0	0	0	0	0	0
Frais de branchements - Coûts de compteur(s)	0	0	0	0	0	0
Frais de branchements	0	0	0	0	0	0
Frais UMQ	0	0	0	0	0	0
Autres coûts de projet	0	0	0	0	0	0
Actif non amortissable (terrain)	0	0	0	0	0	0
Frais généraux (2,70%)	0	0	0	0	0	0
PRC - 10 ans	0	0	0	0	0	0
CASEP - PRC (10 ans)	0	0	0	0	0	0
Contrib. Raccord. réseau/ Délai/ Emplacement	0	0	0	0	0	0
CASEP - Immobilisations	0	0	0	0	0	0
Subventions extérieures	0	0	0	0	0	0
Contributions clients	0	0	0	0	0	0
Investissement total	0	0	0	0	0	0
Coût d'opération	39 382	39 382	39 382	39 382	39 382	39 382
Amortissement comptable	91 968	91 968	91 968	91 968	91 968	91 968
Taxe sur les services publics	27 815	26 436	25 056	23 677	22 297	20 918
Redevances	2 679	2 679	2 679	2 679	2 679	2 679
Impôts	37 777	37 822	37 788	37 681	37 503	37 260
Rendement	104 386	99 392	94 398	89 404	84 410	79 416
Revenu requis	304 006	297 678	291 271	284 790	278 239	271 623
Revenus	0	0	0	0	0	0
Taux Distribution (¢/m³)	15	15,3904	15,3904	15,3904	15,3904	15,3904
Revenu de distribution (\$)	400 493	400 493	400 493	400 493	400 493	400 493
Contribution tarifaire annuelle	(96 487)	(102 815)	(109 222)	(115 703)	(122 254)	(128 870)

	31	32	33	34	35
Contribution tarifaire annuelle	(135 547)	(142 283)	(149 073)	(155 913)	(162 802)

Contribution tarifaire (3 ans)	267 290	Contribution tarifaire (15 ans)	436 779
Contribution tarifaire (5 ans)	352 299	Contribution tarifaire (20 ans)	356 617
Contribution tarifaire (10 ans)	463 810	Contribution tarifaire (40 ans)	(135 195)
Point mort tarifaire (années)	34,52		
Taux de rendement interne (TRI 40 ans)	5,43%		

VENTES

Représentant	Date ____/____/____	Directeur Ventes	Date ____/____/____	Cadre de direction Ventes	Date ____/____/____
Vice-président Commercialisation	Date ____/____/____	Présidente	Date ____/____/____		

CONDITIONS DE RÉALISATION

Projet d'extension de réseau - MRC des Appalaches et de Beauce-Sartigan, R-4020-2017



ÉNERGIR, S.E.C.
CALCUL DU REVENU REQUIS
BUDGET

REVENU REQUIS
Paramètres 2017-2018
SRR-VERSION 18.0

Projet MRC des Appalaches et de Beauce-Sartigan Flux monétaire modifié	Type de projet	Extension	Représentant
	Type de client	CII	Conseiller
	Région	Québec	OTP
	Municipalité	Thetford St Éphrem	17-000014
	Nbr de clients potentiels		Coût en capital prospectif D-2017-09
	Longueur en mètres linéaires	52 270	Coût en capital prospectif après impôt
			5,43%
			5,01%

	30	31	32	33	34	35
Nombre de clients	45	45	45	45	45	45
Volume en m3	2 602 220	2 602 220	2 602 220	2 602 220	2 602 220	2 602 220
Frais de conduite - Base	0	0	0	0	0	0
Frais de conduite - Frais entrepreneurs	0	0	0	0	0	0
Frais de conduites	0	0	0	0	0	0
Frais de branchements - Base	0	0	0	0	0	0
Frais de branchements - Frais entrepreneurs	0	0	0	0	0	0
Frais de branchements - Coûts de compteur(s)	0	0	0	0	0	0
Frais de branchements	0	0	0	0	0	0
Frais UMQ	0	0	0	0	0	0
Autres coûts de projet	0	0	0	0	0	0
Actif non amortissable (terrain)	0	0	0	0	0	0
Frais généraux (2,70%)	0	0	0	0	0	0
PRC - 10 ans	0	0	0	0	0	0
CASEP - PRC (10 ans)	0	0	0	0	0	0
Contrib. Raccord. réseau/ Délai/ Emplacement	0	0	0	0	0	0
CASEP - Immobilisations	0	0	0	0	0	0
Subventions extérieures	0	0	0	0	0	0
Contributions clients	0	0	0	0	0	0
Investissement total	0	0	0	0	0	0
Coût d'opération	39 382	39 382	39 382	39 382	39 382	39 382
Amortissement comptable	91 968	91 968	91 968	91 968	91 968	91 968
Taxe sur les services publics	20 918	19 538	18 159	16 779	15 400	14 020
Redevances	2 679	2 679	2 679	2 679	2 679	2 679
Impôts	37 260	36 956	36 594	36 178	35 710	35 195
Rendement	79 416	74 422	69 429	64 435	59 441	54 447
Revenu requis	271 623	264 946	258 210	251 421	244 580	237 691
Revenus	0	0	0	0	0	0
Taux Distribution (¢/m³)	15	15,3904	15,3904	15,3904	15,3904	15,3904
Revenu de distribution (\$)	400 493	400 493	400 493	400 493	400 493	400 493
Contribution tarifaire annuelle	(128 870)	(135 547)	(142 283)	(149 073)	(155 913)	(162 802)

	36	37	38	39	40
Contribution tarifaire annuelle	(169 736)	(176 713)	(183 729)	(190 783)	(197 872)

Contribution tarifaire (3 ans)	267 290	Contribution tarifaire (15 ans)	436 779
Contribution tarifaire (5 ans)	352 299	Contribution tarifaire (20 ans)	356 617
Contribution tarifaire (10 ans)	463 810	Contribution tarifaire (40 ans)	(135 195)
Point mort tarifaire (années)	34,52		
Taux de rendement interne (TRI 40 ans)	5,43%		

VENTES

Représentant	Date ____/____/____	Directeur Ventes	Date ____/____/____	Cadre de direction Ventes	Date ____/____/____
Vice-président Commercialisation	Date ____/____/____	Présidente	Date ____/____/____		

CONDITIONS DE RÉALISATION

Projet d'extension de réseau - MRC des Appalaches et de Beauce-Sartigan, R-4020-2017



ÉNERGIR, S.E.C.
CALCUL DU REVENU REQUIS
BUDGET

REVENU REQUIS
Paramètres 2017-2018
SRR-VERSION 18.0

Projet MRC des Appalaches et de Beauce-Sartigan Flux monétaire modifié	Type de projet	Extension	Représentant
	Type de client	CII	Conseiller
	Région	Québec	OTP
	Municipalité	Thetford St Éphrem	17-000014
	Nbr de clients potentiels		Coût en capital prospectif D-2017-09
	Longueur en mètres linéaires	52 270	5,43%
			Coût en capital prospectif après impôt
			5,01%

	35	36	37	38	39	40
Nombre de clients	45	45	45	45	45	45
Volume en m3	2 602 220	2 602 220	2 602 220	2 602 220	2 602 220	2 602 220
Frais de conduite - Base	0	0	0	0	0	0
Frais de conduite - Frais entrepreneurs	0	0	0	0	0	0
Frais de conduites	0	0	0	0	0	0
Frais de branchements - Base	0	0	0	0	0	0
Frais de branchements - Frais entrepreneurs	0	0	0	0	0	0
Frais de branchements - Coûts de compteur(s)	0	0	0	0	0	0
Frais de branchements	0	0	0	0	0	0
Frais UMQ	0	0	0	0	0	0
Autres coûts de projet	0	0	0	0	0	0
Actif non amortissable (terrain)	0	0	0	0	0	0
Frais généraux (2,70%)	0	0	0	0	0	0
PRC - 10 ans	0	0	0	0	0	0
CASEP - PRC (10 ans)	0	0	0	0	0	0
Contrib. Raccord. réseau/ Délai/ Emplacement	0	0	0	0	0	0
CASEP - Immobilisations	0	0	0	0	0	0
Subventions extérieures	0	0	0	0	0	0
Contributions clients	0	0	0	0	0	0
Investissement total	0	0	0	0	0	0
Coût d'opération	39 382	39 382	39 382	39 382	39 382	39 382
Amortissement comptable	91 968	91 968	91 968	91 968	91 968	91 968
Taxe sur les services publics	14 020	12 641	11 261	9 882	8 502	7 123
Redevances	2 679	2 679	2 679	2 679	2 679	2 679
Impôts	35 195	34 634	34 031	33 388	32 708	31 992
Rendement	54 447	49 453	44 459	39 465	34 472	29 478
Revenu requis	237 691	230 757	223 780	216 764	209 710	202 621
Revenus	0	0	0	0	0	0
Taux Distribution (¢/m³)	15	15,3904	15,3904	15,3904	15,3904	15,3904
Revenu de distribution (\$)	400 493	400 493	400 493	400 493	400 493	400 493
Contribution tarifaire annuelle	(162 802)	(169 736)	(176 713)	(183 729)	(190 783)	(197 872)

Contribution tarifaire annuelle						
---------------------------------	--	--	--	--	--	--

Contribution tarifaire (3 ans)	267 290	Contribution tarifaire (15 ans)	436 779
Contribution tarifaire (5 ans)	352 299	Contribution tarifaire (20 ans)	356 617
Contribution tarifaire (10 ans)	463 810	Contribution tarifaire (40 ans)	(135 195)
Point mort tarifaire (années)	34,52		
Taux de rendement interne (TRI 40 ans)	5,43%		

VENTES

Représentant	Date ____/____/____	Directeur Ventes	Date ____/____/____	Cadre de direction Ventes	Date ____/____/____
Vice-président Commercialisation	Date ____/____/____	Présidente	Date ____/____/____		

CONDITIONS DE RÉALISATION
